

CITOYENNETE

Maison de quartier Centre-Ville Gagarine

Bilan du projet social 2016 et projet social pour la période 2017-2019

Demande d'agrément à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (centre social et animation collective familles)

Demandes de subventions auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels

EXPOSE DES MOTIFS

Contexte de la demande d'agrément

Le programme municipal précédent fixait l'objectif de travailler au développement des Maisons de quartier. Suite aux Assises de 2010, la Municipalité s'est engagée dans la création d'une Maison de quartier agréée centre social au sein de la cité Gagarine-Truillot. La question de l'acquisition de locaux dédiés à ce projet a d'ailleurs été débattue lors d'un premier Bureau Municipal, le 1^{er} octobre 2012.

Dans le cadre de la préfiguration de la Maison de quartier Centre-ville Gagarine, un diagnostic social de territoire a été réalisé entre septembre 2012 et juin 2014. Celui-ci a été restitué à la population à l'occasion de l'inauguration de la Maison de quartier le 17 octobre 2015 en présence de plusieurs centaines d'habitants.

Le Conseil municipal du 17 décembre 2015 validait le lancement du programme d'animation globale d'octobre 2015 à septembre 2016 et celui de la co-construction du projet social 2016-2017 ainsi que la demande d'un agrément de préfiguration auprès de la CAF pour la Maison de quartier Centre-Ville Gagarine.

Bilan synthétique 2016

En fin d'année 2015, la Maison de quartier Centre-Ville Gagarine ouvre ses portes. Le gros de son activité en 2016 repose sur la construction du projet social en vue de l'obtention d'un agrément « centre social » par la CAF. Ainsi, de nombreuses réunions et temps d'échanges avec les habitants, les associations du quartier et les acteurs institutionnels furent organisés.

Dans le même temps, un planning d'activités est proposé aux habitants afin notamment de mobiliser autour du projet de la maison.

Afin de pouvoir construire avec les acteurs du quartier un projet pour la maison de quartier il a été décidé de mettre rapidement en place des activités. En effet, c'est le moyen de mobiliser les habitants, les associations et les autres partenaires autour de projets concrets.

Fin 2016, plus de 1000 personnes sont inscrites à la maison de quartier et ont déjà participé à une activité. Plus de 50 personnes forment un noyau d'habitants bénévoles participant au fonctionnement et aux réflexions concernant la structure.

Plus de 15 associations et partenaires animent des temps à la maison et participent à l'élaboration du projet social.

Un nouveau projet social pour les années 2017- 2018 - 2019

Conformément aux enseignements tirés du bilan réalisé pour l'année 2016, il apparaît nécessaire de développer 4 axes pour le projet social :

- Accès aux droits, aux savoirs, et aux loisirs
- Soutien à la parentalité et aux familles
- Développement de la citoyenneté
- Accompagner la mutation du quartier

I. Demande d'agrément à la CAF sur les années 2017, 2018 et 2019

La demande de ré-agrément « centre social » sur l'animation globale auprès de la CAF ouvrira un droit à un financement qui contribuera à la mise en œuvre du projet social.

Les actions en direction des familles peuvent recevoir un autre agrément de la CAF, appelé « Animation Collective Familles » (ACF). Partie intégrante de la fonction d'animation globale, il est destiné à soutenir de façon spécifique, à l'aide d'un projet différencié, le projet global. L'ACF est conduite par un référent familles identifié au sein du centre social.

II. Demandes des subventions de fonctionnement auprès des financeurs

A. Subvention de la CAF sur l' « animation globale »

L'agrément « centre social » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation globale » de la CAF. Le nouvel agrément devrait permettre de percevoir une recette annuelle de la CAF à hauteur de 65 000 euros.

B. Subvention de la CAF sur l' « animation collective famille »

L'agrément « Animation Collective Familles » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation collective familles » de la CAF. Cet agrément devrait permettre de percevoir une subvention à hauteur de 12 000 euros.

C. Autres financements possibles

Dans le cadre d'un agrément « centre social » par la CAF (et si la structure adhère à la Fédération des centres sociaux, ce qui est le cas de la Maison de quartier Centre-Ville Gagarine), le Département contribue également au fonctionnement de la structure à hauteur de 10 500 € annuels.

D'autres financements sont possibles sur des projets (Département, CAF, ACSE et Région).

Au vu de ces éléments, je vous propose donc :

- d'approuver le dépôt du projet de la Maison de quartier Centre-Ville Gagarine à la CAF afin d'obtenir un agrément « centre social » sur l'animation globale et un agrément spécifique sur le projet en direction des familles,
- de solliciter la prestation de service « animation globale » de la CAF,
- de solliciter la prestation de service « Animation Collective Familles » de la CAF,
- de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

CITOYENNETE

10) Maison de quartier Centre-Ville Gagarine

Bilan du projet social 2016 et projet social pour la période 2017-2019

Demande d'agrément à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (centre social et animation collective familles)

Demandes de subventions auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la circulaire CNAF n° 2012-013 du 20 juin 2012,

vu sa délibération du 17 décembre 2015 approuvant la demande d'agrément de préfiguration auprès de la CAF pour la Maison de quartier du Centre-Ville Gagarine,

considérant que la Ville souhaite poursuivre le projet de centre social de la Maison de quartier du Centre-Ville Gagarine et à ce titre, faire une demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale et d'un agrément spécifique sur le projet en direction des familles auprès de la CAF pour 2017, 2018 et 2019,

considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire,

considérant que ces agréments ouvrent droit à l'obtention de la prestation de service « animation globale » et de la prestation de service « animation collective familles » de la CAF,

considérant que l'agrément « centre social » permet également à d'autres financeurs de contribuer au fonctionnement de la structure,

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2017, 2018 et 2019, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Centre-Ville Gagarine à Ivry-sur-Seine, AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément et SOLLICITE à ce titre, l'obtention de la prestation de service « animation globale ».

ARTICLE 2 : APPROUVE la demande d'agrément « Animation Collective Familles » pour 2017, 2018 et 2019, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Centre-Ville Gagarine à Ivry-sur-Seine, AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément et SOLLICITE à ce titre, l'obtention à la prestation de service « animation collective familles ».

ARTICLE 3 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 FEVRIER 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 FEVRIER 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 FEVRIER 2017